# Décrets, arrêtés, circulaires

# TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 7 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 4 mars 1996 modifié portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés

NOR: DEVQ0772930A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,

Vu la loi du 24 mai 1941 sur la normalisation;

Vu le décret nº 62-608 du 23 mai 1962 modifié fixant les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible ;

Vu le décret nº 84-74 du 26 janvier 1984 modifié fixant le statut de la normalisation ;

Vu l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 4 mars 1996 modifié portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2002 relatif à la prévention des risques d'incendie, d'explosion et d'asphyxie dans les véhicules habitables de loisirs, notamment son article 4;

Vu l'avis en date du 27 novembre 2007 de la Commission de sécurité du transport, de la distribution et de l'utilisation du gaz,

#### Arrête:

- **Art. 1**er. Le tableau constitutif de l'annexe à l'arrêté du 4 mars 1996 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.
- **Art. 2.** La directrice de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation : L'ingénieur général des mines, J. LELOUP

### ANNEXE

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou	
do la nonne				applications exclues	
1	2	3	4	5	
NF D 36-104 (mars 1975)	Tuyaux flexibles à embouts rapportés à base d'élastomères pour le raccordement des appareils à usage domestique utilisant certains des combustibles gazeux	8 mars 1976	8 mars 1975		
NF D 36-104 (modificatif 2, novembre 1978)	Tuyaux flexibles à embouts rapportés à base d'élastomères pour le raccordement des appareils à usage domestique utilisant certains des combustibles gazeux	1er décembre 1978	1er décembre 1978		
NF D 36-104 (modificatif 4, ianvier 1983)	Tuyaux flexibles à embouts rapportés à base d'élastomères pour le raccordement des appareils à usage domestique utilisant certains des combustibles gazeux	1er février 1986	1er février 1984		

<u>Texte précédent</u> <u>Page suivante</u> <u>Texte suivant</u>

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		3	4	5
NF D 36-107 (décembre 1994)	Tuyaux flexibles à base de tube polyamide 11 ou 12 pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant des combustibles gazeux distribués par réseaux	1er février 1998	1ºr février 1995	
NF D 36-109 (décembre 1989)	Abouts porte-caoutchouc et bouchons destinés à être montés sur certains appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux de la 3° famille distribués par récipients	1er janvier 1992	1er janvier 1992	
XP D 36-110 (février 2000)	Ensembles de raccordement constitués à partir de tubes souples conformes à NF D 36-101 et équipés de dispositifs de serrage pour appareils ménagers à butane et à propane	1er juillet 2000	1er juillet 2000	
NF D 36-111 (décembre 1989)	Abouts porte-caoutchouc et bouchons destinés à être montés sur certains appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux et sur les robinets muraux à raccord mâle G 1/2 B	1er janvier 1992	1er janvier 1992	
XP D 36-112 (février 2000)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane	1er juillet 2000	1er juillet 2000	
XP D 36-115 (décembre 2006)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelle	1er novembre 2007	1er novembre 2007	
NF D 36-121 (décembre 1994)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> février 1998	1er février 1995	
NF D 36-121 (amendement A1 novembre 1996)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> février 1999	1er février 1997	
NF D 36-123 (juin 2001)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux, autres que les flexibles relevant des normes NF D 36-121 et NF D 36-125, pour le raccordement externe des appareils utilisant les combustibles gazeux	1er janvier 2002	1er janvier 2002	
NF D 36-124 (décembre 1994)	Raccords rapides avec obturation automatique destinés au raccordement externe par tuyaux flexibles des appareils utilisant les combustibles gazeux, autres que les appareils de cuisson, lave-linge et sèche-linge domestiques	1 <sup>er</sup> décembre 1997	1er janvier 1996	
NF D 36-125 (décembre 1995)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par récipients	1er décembre 1998	1 <sup>er</sup> décembre 1996	
XP D 36-126 (août 1997)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 12 mm, pour raccordement des appareils mobiles à usage non domestique pour utilisation dans les domaines tertiaires et industriels notamment dans les laboratoires de recherche et d'enseignement, utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1er juillet 2000	1er juillet 2000	
XP D 36-126/A1 (mars 2002)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 12 mm, pour raccordement des appareils mobiles à usage non domestique pour utilisation dans les domaines tertiaires et industriels notamment dans les laboratoires de	7	. , ,	
	recherche et d'enseignement, utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1er mai 2002	1 <sup>er</sup> mai 2002	Extension au tubes souples d d i a m è t r intérieur 6 mm.
NF EN 12864 (D 36-307) (avril 2002)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leur mélange	1° avril 2005	1er avril 2002	A appliquer ave
NF EN 12864/A1 (D 36-307/A1) (mai 2004)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leur mélange	1er septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	XP M 88-778.
NF EN 12864/A2 (D 36-307/A21) (décembre 2005)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leur mélange	1er septembre 2007	1ºr septembre 2006	
NF EN 13785 (D 36-308) (novembre 2005)	Détendeurs de débit inférieur ou égal à 100 kg/h, à pression de détente nominale maximale inférieure ou égale à 4 bar, autres que les détendeurs relevant de l'EN 12864, et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou	i septembre 2007	i septembre 2000	
	leur mélange	1er septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	A appliquer ave XP M 88-779.

Texte précédent Page précédente

Page suivante

Texte suivant

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclue
		3	4	5
NF EN 13786 (D 36-310) (octobre 2004)	Inverseurs automatiques de débit inférieur ou égal à 100 kg/h, à pression de détente nominale maximale inférieure ou égale à 4 bar, et leurs dispositifs de sécurité associés, pour butane, propane ou leur mélange	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	A appliquer ave XP M 88-779.
XP D 30-506 (août 1999)	Appareils à combustion utilisant les combustibles gazeux, non visés par la directive européenne 90/396/CEE concernant les appareils à gaz, et non concernés par une norme spécifique.  – Exigences essentielles de sécurité et utilisation rationnelle de l'énergie	1er juillet 2000	1er juillet 2000	
NF E 29-134 (mai 2004)	Déclencheurs de sécurité à robinet d'arrêt incorporé et à deux raccords union G 1/2 mâles pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
XP E 29-135 (août 1999)	Robinetterie de gaz, basse pression. – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments. – Pression maximale de service inférieure ou égale à 500 mbar	1er mai 2002	1er juillet 2000	
XP E 29-140 (décembre 1999)	Robinets de commande pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux. – Robinets de sécurité (à obturation automatique intégrée)	31 décembre 2000	1er juillet 2000	
XP E 29-141 (août 1999)	Robinetterie de gaz, moyenne pression. – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments. – Pression maximale de	1ºr mai 2002	1er juillet 2000	
XP E 29-142	Robinetterie de gaz, moyenne pression. – Robinets dits		,	
(janvier 2005) XP E 29-190-2 (juillet 2006)	poussoirs (types F et F1)	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF E 29-532 (octobre 2005)	Régulateurs de type B	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF E 29-533 (octobre 2005)	Installations de gaz combustibles. – Exigences pour le choix des joints plats d'étanchéité utilisés dans les installations de gaz combustibles distribués en réseaux ou par récipients	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
XP M 88-771 (août 2004)	Robinets destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF EN 751 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> famille et de l'eau chaude	1 <sup>er</sup> mai 2001	1er juillet 2000	Pour application
NF M 88-768 (décembre 1980)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en récipients. – Flexibles de raccordement pour phase gazeuse	1er janvier 1996	1er janvier 1996	
XP M 88-778 (avril 2004)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en bouteilles. – Détendeurs basse pression à réglage fixe, directement connectés à une bouteille de butane ou de propane commercial, à usage domestique	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
XP M 88-779 (avril 2004)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés. – Détendeurs et inverseurs automatiques pour installations domestiques de butane ou de propane à pression de détente jusqu'à 4 bar de débit inférieur ou égal à 100 kg/h	1er novembre 2010	1er novembre 2010	
NF D 36-100 (août 1999)	Tuyaux flexibles à base de tube caoutchouc (sans armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par	1ºr juillet 2000	1ºr juillet 2000	
NF D 36-102 (mai 1999)	réseaux	·	·	
NF D 36-103 (juin 2001)	réseaux  Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par	1er juillet 2000	1er juillet 2000	
F EN 593 (E29-430) (mars 1998)	réseaux	1er janvier 2002 1er novembre 2001	1 <sup>er</sup> janvier 2002 1 <sup>er</sup> novembre 2001	Pour application
EN 1555-1 (avril 2003)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 1: généralités	1er septembre 2007	1er septembre 2006	

<u>Texte précédent</u> <u>Page précédente</u>

Page suivante

Texte suivant

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
1	2	3	4	5
EN 1555-2 (avril 2003)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 2 : tubes	1er septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF EN 1555-3/A1 (octobre 2005)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 3: raccords	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF EN 1555-4 (avril 2003)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 4: robinets	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF EN 1555-5 (avril 2003)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 5: aptitude à l'emploi du système	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF T54-969 (décembre 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Accessoires électrosoudables. – Temps de sécurité du cycle de soudage	1er septembre 2007	1er septembre 2006	
NF T54-972 (janvier 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Robinets. – Plage angulaire d'étanchéité et spécifications dimensionnelles complémentaires	1er septembre 2007	1er septembre 2006	

<sup>(1)</sup> Colonne 3: cas des matériels d'un modèle en vente sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme. Cas des matériels pour lesquels à cette même date une procédure est en cours pour faire reconnaître leur conformité à la norme précédente en vigueur.

Colonne 4: cas des matériels correspondant à des modèles non commercialisés sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme.